

**Des « Jeunes en forêt »**  
pour surveiller les massifs forestiers  
et sensibiliser le public au risque incendie

Conférence de presse de bilan  
de la campagne 2011 « Jeunes en Forêt »

Lundi 29 août 2011 à 11h  
Hôtel de ville - 160 avenue Jean Moulin - Villelaure (84)

## DOSSIER DE PRESSE



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

# Sommaire

- 3 Invitation presse**
- 4 La forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur :  
un patrimoine prestigieux mais fragile**
- 5 « Jeunes en forêt » :  
une réponse aux risques incendies**
- 7 Protection et valorisation de la forêt  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur**
- 10 Le dispositif « Jeunes en forêt 2011 » sur le  
territoire du Parc naturel régional du Luberon**

# Invitation presse

**Des « Jeunes en forêt » pour sensibiliser le public au risque incendie**

## **Bilan de la saison 2011**

Lundi 29 août 2011 - Villelaure (84)

Avec près de 48 % de son territoire recouvert de forêts, Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des régions les plus boisées de France. Chaleur, sécheresse, vent et forte fréquentation rendent cependant ses forêts vulnérables, en particulier vis-à-vis du risque incendie. C'est pourquoi la Région apporte depuis plusieurs années son concours financier aux opérations de protection et de valorisation des espaces forestiers de Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de réduire le risque incendie (débroussaillage, aménagements de défense des forêts contre l'incendie, développement du sylvopastoralisme et de la sylviculture...)

**En 2004, la Région a mis en place le dispositif « Jeunes en forêt », qui permet aux Communes, aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale et aux Parcs naturels régionaux, de recruter des Assistants à la Prévention et à la Surveillance des Incendies de Forêt (APSIF), lors des périodes estivales.**

Ce dispositif a pour objectifs de développer la culture du risque incendie, de sensibiliser la population résidentielle ou passagère, de renforcer et de compléter les dispositifs de surveillance des massifs existants agréés par la sécurité civile. Pour l'été 2011, 175 APSIF ont ainsi été recrutés.

**Jean-Louis Joseph**

Vice-président délégué aux finances, à l'agriculture et à la forêt

tiendra

### **la conférence de presse bilan de la campagne 2011 « Jeunes en forêt »**

en présence de Jean-Claude Dorgal, Maire de Villelaure

et des Assistants à la Prévention et à la Surveillance des Incendies de Forêt

**Lundi 29 août 2011 à 11h**

Hôtel de Ville - 160 avenue Jean Moulin - Villelaure

Territoire particulièrement concerné par la problématique des incendies de forêts, le Parc naturel régional du Luberon bénéficie du dispositif « Jeunes en forêt ». Grâce au soutien de la Région, il a pu ainsi recruter 40 APSIF pour l'été 2011.

Comptant sur votre présence.  
Bien cordialement.

#### **Contacts presse**

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Christine Perrin - 06 23 41 05 28  
Parc naturel régional du Luberon - Solgne Louis - 06 86 17 47 47

# La forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur

## → Un patrimoine prestigieux mais fragile

### Une couverture forestière importante

Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des régions les plus boisées de France : près de 48 % de son territoire est recouvert de forêts, soit 1 517 000 hectares. 68% des forêts sont privées, contre 21% de forêts communales et 11 % de forêts domaniales.

Des Alpes à la Méditerranée, les forêts de Provence-Alpes-Côte d'Azur possèdent une importante variété d'essences. Les plus prépondérantes sont : le Chêne pubescent (sur 24 % de la surface boisée de production), le Pin sylvestre (20 %), le Pin d'Alep (12 %), le Chêne vert (14 %), le Mélèze (6 %), le Chêne liège (4 %), le Hêtre (4 %), le Pin maritime (3 %), et le Pin noir (3 %).

#### Une forêt en pleine expansion

1975 : 1 016 600 ha  
1985 : 1 210 000 ha  
2011 : 1 517 000 ha

### Une force économique

Grâce aux essences montagnardes plus productives, un large potentiel est exploité en matière de production de bois destinée à la construction, à la pâte à papier, au chauffage et à l'industrie. On dénombre d'ailleurs plus de 4 000 entreprises dans la filière régionale Bois avec 360 exploitants et entreprises de travaux forestiers, 38 scieries, 3 440 entreprises de 2ème transformation (menuiserie ébénisterie, entreprise de charpente, d'emballage bois ou d'imprégnation) et 230 entreprises dans le commerce du bois ou d'objets en bois.

### Un vaste terrain de jeu

Les forêts régionales offrent des paysages d'une grande qualité et une biodiversité remarquable, qui en font un cadre de vie, de fréquentation touristique et de loisir exceptionnel : promenades, chasse, pêche, VTT, randonnée cueillette...

### Une forêt soumise aux aléas naturels

Sécheresse, vent, chaleur, sur-fréquentation... affaiblissent certaines essences des forêts régionales. Le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur est tout particulièrement soumis aux risques incendies. Les feux de forêts sont un phénomène ancien ; ils affectent plus particulièrement la zone littorale et la vallée du Rhône. La surface annuelle moyenne touchée depuis 10 ans est de 6 580 ha.

Face à cette situation, de nombreux investissements ont été réalisés par la Région afin d'améliorer la protection des espaces forestiers, notamment par le biais d'opération de débroussaillage. La Région soutient également les actions dans le cadre des Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) et des Plans Départementaux de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDFFCI).

## « Jeunes en forêt »

### → Une réponse aux risques incendies

Depuis plusieurs années, la Région mène de nombreuses actions afin de protéger et valoriser les espaces forestiers de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et réduire le risque incendie : développement du pastoralisme et de la sylviculture, création d'équipements, opérations de débroussaillage, installations de citernes...

Face à l'ampleur des incendies des étés 2003 et 2004, la Région a souhaité mettre en place un nouveau dispositif de prévention : les Assistants à la Prévention et à la Surveillance des Incendies de Forêt (APSIF) ou « Jeunes en forêt ».

### Les objectifs du dispositif



→ **Prévenir les incendies** par une sensibilisation accrue de la population résidentielle ou passagère, à proximité des massifs forestiers.

→ **Renforcer les dispositifs de surveillance** des massifs existants (agréés par la sécurité civile) lors de périodes à risque à partir de tour de vigie.

Ce dispositif renforce ainsi les capacités des acteurs régionaux (collectivités et organismes agréés du dispositif de surveillance incendie) en matière de prévention, information, sensibilisation et surveillance du risque incendie, ainsi permet le développement de la culture du risque incendie auprès des personnes qui fréquentent ces massifs et des jeunes qui participent à l'opération.

### Les missions des APSIF

Les missions principales des APSIF, qui découlent de ces objectifs, sont :

- sensibiliser et informer le public, aux abords des massifs forestiers,
- aller à la rencontre du public et expliquer de manière pédagogique les risques liés à l'incendie et la réglementation en vigueur,
- informer les visiteurs sur la réglementation de l'accès du public aux massifs forestiers,
- veiller aux bons comportements des randonneurs : protection contre la chaleur, utilisation des barbecues dans les sites autorisés, interdiction des cigarettes, utilisation des poubelles...
- réorienter le public vers des sites sans risque ou des zones d'accueil du public en forêt,
- relayer l'information de dépôts de feu éventuels (fumée suspecte),
- distribuer des brochures sur la prévention des forêts et les imprudences à ne pas commettre,
- recenser quantitativement et qualitativement la fréquentation à proximité des massifs,
- relever le nombre et l'origine géographique des visiteurs renseignés, le nombre et la provenance des véhicules stationnés, à différents moments de la journée,
- procéder, à la demande des services de sécurité, à la surveillance des massifs, uniquement à partir d'une tour de guet.

### Les bénéficiaires de « Jeunes en forêt »

- **Les communes forestières et leurs groupements**, en particulier les Parcs naturels régionaux, les syndicats mixtes, les syndicats des Programmes Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier, ainsi que le Conservatoire du littoral et le Groupement d'Intérêt Public des Calanques.
- **Les organismes agréés du dispositif de surveillance** : Associations Départementales de Comités Communaux Feux de Forêts, Services Départementaux d'Incendies et de Secours et l'Office National des Forêts.

### Les modalités de mise en œuvre du poste

- Recrutement temporaire d'Assistants à la Prévention et à la Surveillance des Incendies de Forêt, pour une durée maximale de 3 mois pendant la période à risque, soit du 15 juin au 15 septembre.
- Profil du candidat : jeunes âgés de 18 à 26 ans, permis B.
- Formation préalable, réalisée par l'employeur, permettant à l'assistant d'assurer ses missions : réglementation estivale, situation météorologique, éléments de base pour l'appropriation d'un discours de sensibilisation, conduite à tenir en cas d'incendie ou encore manipulation des radios dont ils disposent.
- Mise en œuvre préalable, par les organismes bénéficiaires, d'un dispositif de prévention auprès de la population ou de surveillance des massifs forestiers.
- Choix des massifs les plus représentatifs en terme de fréquentation touristique, de fragilité à l'incendie...
- Si le recrutement vient en appui à la surveillance à partir d'une tour de vigie, les bénéficiaires devront avoir signé un document spécifique d'accord avec un organisme du dispositif de surveillance agréé par l'Etat (Ministère de l'Intérieur / Sécurité civile, Ministère de l'agriculture / DDAF, Office National des Forêts, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Comités Communaux Feux de Forêts...).
- Lors des incendies, les APSIF devront être affectés d'office à des tâches de logistique et en aucun cas être présents à proximité des feux.

### L'aide de la Région

L'aide publique de la Région couvre 80 % du montant des dépenses éligibles : salaires, charges, frais de formation, frais de mission et de déplacement, frais de supervision et de gestion, petit équipement associé à la mission...

#### « Jeunes en forêt » en Provence-Alpes-Côte d'Azur

175 APSIF ont été engagés pour l'été 2011 par : les Parcs naturels régionaux du Luberon et des Alpilles, le Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse, le Syndicat mixte Massifs Concors - Sainte Victoire et les communes suivantes : Allauch, Ginasservis et Saint Julien le Montagnier.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Protéger et valoriser la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur

La politique de la Région en faveur du développement durable de la forêt suit trois axes stratégiques prioritaires : la valorisation des espaces forestiers, la prévention des incendies de forêts par la responsabilisation des populations et l'aménagement du territoire, et la mise en œuvre d'une solidarité après sinistre.

### Prévenir les incendies de forêt

Cet axe comprend l'ensemble des actions menées en faveur de la prévention et de la protection des forêts et des zones d'interfaces habitées contre les incendies.

Dans ce cadre, la Région finance des **équipements de terrains** du type pistes DFCI, citernes et autres points d'eau... Elle soutient également le développement du **pastoralisme**, les troupeaux en pâture participant à l'entretien des coupures de combustibles.

Par ailleurs, la Région encourage et soutient les opérations de débroussaillage entreprises par les communes dans le cadre de la « **stratégie communale de débroussaillage** ». Elle finance notamment des études pour la mise en œuvre globale de la stratégie, des actions de sensibilisation auprès des propriétaires sur l'application des Obligations Légales de Débroussaillage, des travaux d'interface forêt-habitat, ainsi que l'équipement nécessaire pour l'entretien des débroussaillage en terrains communaux.

La prévention contre les incendies de forêt passe également par la sensibilisation de la population, résidente ou passagère. Près de 80% des départs de feu sont en effet dus à des imprudences. C'est dans ce cadre que la Région a développé le dispositif « **Jeunes en forêt** ».

### Mettre en œuvre une solidarité régionale après sinistre

La Région est présente aux côtés des collectivités touchées afin de les aider à assurer les **travaux d'urgence** après sinistres, notamment l'élaboration des études paysagères de restauration des terrains incendiés, la mise en œuvre de programmes pluriannuels de restauration et la mise en sécurité des espaces après des dommages climatiques.

Ainsi, par exemple, suite aux dégâts de neige des 7,8 et 9 janvier 2010 dans les Bouches-du-Rhône, la Région a apporté près de 400 000 € d'aides aux communes de l'ouest du département pour la mise en sécurité et le nettoyage des forêts touchées par les chutes de neige exceptionnelles. Dans ce même département, la Région a également mobilisé en 2010 300 000 € pour la restauration des terrains incendiés.

Par ailleurs, suite aux importantes inondations qui ont touché le département du Var le 15 juin 2010, plusieurs collectivités ont subi de graves dégâts en terme d'infrastructures de Défense de la Forêt Contre l'Incendie, qui induisent des risques majeurs en matière de sécurité. Aussi, la Région a apporté 287 000 € spécifiquement pour la remise en état de ces pistes

## Valoriser et gérer durablement les massifs forestiers

Il s'agit notamment :

- d'**améliorer la connaissance des massifs forestiers** par la sensibilisation, la concertation, la diffusion d'information et la formation aux enjeux forestiers,
- d'**encourager les travaux de gestion durable** des forêts,
- de **développer les chartes forestières** de territoire,
- d'**améliorer l'accueil du public** en forêt et de développer des activités touristiques responsables.

Valoriser les massifs forestiers, c'est aussi **soutenir la filière forêt-bois** de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui représente près de 4 000 entreprises. La Région soutient ainsi l'emploi, l'investissement et le transfert de technologies dans cette filière. Elle favorise également le développement de nouveaux usages du bois, en particulier la valorisation énergétique du bois et « le bois-construction ».

C'est en ce sens que la Région a mis en place avec l'ADEME et l'Etat, la **Mission régionale bois énergie** pour soutenir les collectivités territoriales dans leur projet. Celles-ci peuvent ainsi bénéficier d'un soutien technique et de subventions pour investir dans des installations collectives au bois. A ce titre, le programme régional « AGIR ASTER Bois » vise à structurer des filières locales en bois énergie avec un approvisionnement issu de plaquettes forestières en circuit court. 172 chaufferies bois sont ainsi en fonctionnement dans la région.

La Région a également favorisé la filière au travers du **PRIDES Bois-construction**, dont l'objectif est d'améliorer la compétitivité des entreprises de la filière bois par la coopération interentreprises et par l'innovation technologique.

## Echanger pour mieux agir

Compte tenu de la multifonctionnalité des espaces forestiers, la Région encourage les actions cohérentes à l'échelle d'un massif ou d'un versant, construites en lien étroit avec les acteurs locaux.

Dans ce but, elle favorise et participe à la mise en place de **Chartes Forestières de Territoires** (CFT), qui réunissent tous les acteurs territoriaux locaux : propriétaires, gestionnaires, utilisateurs, élus, représentants des milieux associatifs et socioprofessionnels. Les CFT ont vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux, en insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel.

Par ailleurs, à la suite des incendies qui ont détruit en 2003 plus de 740 000 hectares de forêts dans cinq pays de la façade méditerranéenne de l'Europe (France, Italie, Espagne, Portugal et Grèce), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été chef de file du programme européen **OCR INCENDI**. Elle s'est ainsi associée à neuf autres Régions du pourtour méditerranéen pour mener une réflexion sur la problématique des incendies. S'échelonnant sur la période 2005-2008, l'OCR avait pour ambition d'offrir un espace d'expérimentation en vue de l'amélioration des politiques régionales mais aussi d'organiser les bases d'une future politique intégrée à l'échelle de toute la Méditerranée.

Autre projet européen auquel participe la Région : le projet « **Forêt modèle** », basé sur l'application en Méditerranée du concept de « Forêt modèle » issu des réflexions du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, dans le cadre d'une large coopération transnationale. Ce projet a pour objectif de mettre en place une méthodologie innovante pour la coordination des politiques régionales en matière de forêt, à travers l'élaboration d'un nouvel instrument de gouvernance territoriale



## Les « Jeunes en Forêt » sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon

### ► Bilan de la campagne 2011

**Pour la 8<sup>e</sup> année consécutive, le Parc naturel régional du Luberon a répondu favorablement à l'initiative de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de mettre en place une opération de sensibilisation du public aux risques incendies de forêt en période estivale. Bilan 2011 : plus de 50 000 personnes directement sensibilisées !**

Fort d'une expérience de sept années, le Parc du Luberon a reconduit cette action pilote accueillie avec enthousiasme par les communes du territoire. Cette année, **40 jeunes étudiants âgés de 18 à 26 ans, ayant un profil et une formation en cohérence avec leur mission, ont été embauchés en CDD (emploi saisonnier), sur une période de 2 mois (1<sup>er</sup> juillet au 31 août).**

### Présentation de l'équipe et missions

Après une formation interne réalisée avec l'appui de l'ensemble des services compétents (service départemental d'incendie et de secours, direction départementale de l'agriculture et de la forêt, office national des forêts, comités communaux des feux de forêt), les jeunes APSIF ont été déployés par binômes à l'entrée des sites naturels les plus fréquentés du massif, accessibles toute la journée par le public (sites dérogatoires de la zone sud du département de Vaucluse), ou aux départs de certains parcours de randonnée, dont les Gorges d'Oppedette dans les Alpes de Haute-Provence.

- Site 1 - ceinture du Petit Luberon (84) : 2 APSIF en VTT
- Site 2 - Gorges de Régalon (84) : 2 APSIF
- Site 3 - Massif des Cèdres (84) : 2 APSIF  
- Massif des Cèdres et Fort de Buoux (84) /patrouille : 2 APSIF
- Site 4 - Vallon de l'Aiguebrun – Fort de Buoux (84) : 2 APSIF
- Site 5 - Gorges d'Oppedette (04) : 2 APSIF
- Site 6 - Colorado de Rustrel (84) : 2 APSIF  
- Colorado de Rustrel (84) / patrouille : 2 APSIF
- Site 7 - Gorges de Véroncle (84) : 2 APSIF

Deux autres APSIF (un chaque mois) assurent la coordination des équipes de terrain. Ils sont assistés d'une collègue APSIF, qui a la charge particulière des marchés locaux et des remplacements éventuels. Cette année encore, deux binômes APSIF (patrouille) sont venus renforcer le dispositif sur deux sites très fréquentés : le Massif des Cèdres et le Colorado provençal de Rustrel.

La mise en place et le suivi du dispositif ont été assurés par le service Espaces naturels du Parc naturel régional du Luberon.



Les Assistants de Prévention et de Surveillance des Incendies de Forêts apportent une **information au public sur les risques incendies et sur la réglementation en vigueur définie par arrêté préfectoral**, qui détermine l'accès aux massifs forestiers en période estivale. Ils affichent une flamme de couleur en fonction des trois niveaux d'alerte déterminés par les autorités du département de Vaucluse (jaune = sévère, orange = très sévère, rouge = exceptionnel).

Les APSIF **veillent également aux bons comportements des randonneurs** vis-à-vis

des cigarettes, des barbecues, des détritiques, de la protection contre la chaleur... Ils sont attentifs pour **relayer l'information sur les éventuels départs de feux** (fumées suspectes) vers les services compétents (patrouilles ONF et CCFF, pompiers).

Enfin, les APSIF peuvent directement **informer le public sur le territoire**, les lieux à visiter, les activités à pratiquer et les services existants.

Afin d'élargir le public visé et de diffuser au mieux l'information sur la réglementation aux massifs forestiers en période estivale, ils couvrent également **certains marchés locaux du territoire** (28 marchés au total) : Apt (8 fois), Coustellet (5 fois), Lourmarin (5 fois), Cavaillon (4 fois), Bonnieux (2 fois), Forcalquier (2 fois), Reillanne (1 fois), Villeneuve (1 fois).

Identifiables par leur tenue vestimentaire identique (tee-shirt jaune avec logos de la Région et du Parc, short marron, casquette Région rouge), les binômes (mixtes et constitués d'un « ancien » associé à un « nouvel » APSIF) effectuent chaque jour un comptage de fréquentation.

A noter, le partenariat privé avec Décathlon Cavaillon qui a renouvelé cette année la dotation d'un sac à dos pour chaque APSIF (valeur marchande totale 250 € environ).

## Constats 2011

- Sur **plus de 50.000 personnes**, le pic de contacts persiste au début du mois d'août, avec près de 10.000 personnes sensibilisées dans la semaine du 8 au 14 août.
- Le nombre de personnes sensibilisées à l'entrée du **Colorado provençal à Rustrel** est en très nette augmentation (**+26%**). Le succès du site ne se dément pas, avec même une pointe journalière du 8 août à 1.325 personnes !
- **Les Gorges de Régalon** ont été rouvertes cet été après deux années de fermeture pour des raisons de sécurité (éboulement). La moyenne/jour de 129 personnes sensibilisées confirme tout **l'intérêt que portent les visiteurs à ce site naturel d'exception**.
- Quant aux **Gorges de Véroncle** (pointe journalière du 10 août à 91 personnes), **la présence des APSIF y est indispensable**, notamment parce que les itinéraires de randonnée sont parmi les plus difficiles du territoire (passage avec échelles, dalles de rochers...) et parce que ce site est toujours un site dérogatoire (site accessible l'après-midi lorsque le risque incendie est « très sévère »).

- La **patrouille VTT** (binôme APSIF) **sur la ceinture du Petit Luberon** couvre un nombre important de départs d'itinéraires de randonnée **entre Oppède-le-Vieux et Cheval Blanc**, avec une moyenne/jour de 75 personnes. Elle circule sur des sentiers inaccessibles en véhicule 4x4 et sur une aire particulièrement sensible aux départs de feux de forêts.

- Sur les **marchés locaux**, les APSIF ont sensibilisé **plus de 3.000 personnes** dont de **nombreux résidents** (entre 30 et 200 personnes sensibilisées sur chacun des 29 marchés).



- La **diffusion de messages de sensibilisation a été renforcée auprès des résidents** : mailing d'information, articles de presse, messages radios locales, et journaux télévisés dont un reportage au « 20 heures » de TF1.

## Conclusion

La prévention des risques d'incendie par une sensibilisation accrue du public dans des sites naturels très fréquentés a porté ses fruits. Le feu a épargné nos forêts cet été !

La réussite du dispositif APSIF émane avant tout de la **mobilisation des 40 jeunes**, mais également de la **qualité de la formation** qu'ils ont reçue de l'ensemble des services compétents, du **mode de fonctionnement** de plus en plus adapté et enfin d'une **complémentarité** évidente entre tous les acteurs de la prévention, et ce sur l'ensemble du massif du Luberon qui s'étire d'est en ouest sur deux départements.

Le dispositif APSIF n'étant pas inséré dans le dispositif DFCI, un **travail de mise en cohérence des missions** est réalisé avec les services présents et concernés par la protection incendies : SDIS, DDAF, CCFF (84), ONF (84 & 04), Gendarmerie, Police municipale.

Le dispositif APSIF est chaque année **évalué et ajusté aux réels besoins** de prévention et de sensibilisation du public sur l'accès aux massifs forestiers en période estivale, ce qui en fait tout son succès depuis huit ans déjà !

